



Bouches du Rhône
22, rue Borde 13285 Marseille cedex 08
3, allée d'Estienne d'Orves 13098 Aix en Provence cedx
Tél. 0491179757 - 0491179717
0491179208 - 0442023663

Ce jeudi 10 mars, devait se tenir un CTPD portant sur :

- l'approbation de divers PV de CTP antérieurs
- le transfert du recouvrement de la taxe locale d'équipement de la Trésorerie Marseille 10/11 vers la RF Marseille Municipale.
- l'implantation de cadres A de la filière GP
- l'adoption du règlement intérieur des horaires variables du pôle contrôle et expertise (PCE) d'Aix, du pôle de recouvrement spécialisé (PRS) d'Aix, du SIP d'Arles et des 42 trésoreries du département
- le bilan de la campagne d'évaluation notation 2010/2009 et lancement de la campagne 2011/2010
- ponts naturels 2011
- questions diverses

Dès le deuxième point de l'ordre du jour, les organisations syndicales ont eu un différent avec le Président sur l'absence de précisions quant à la décision qui a prévalu au transfert de la TLE à la RF de Marseille Municipale. Nous avons contesté l'implantation des emplois sur la base de l'ORE. Les documents initiaux communiqués par l'administration sont incomplets ou faux (évaporation "dans la nature" d'emplois concomitamment à la réorganisation des services).

Les organisations syndicales ont alors demandé une suspension de séance qui a été refusée par le Président.

Face à cette intransigeance, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la CGT et FO ont immédiatement quitté la salle.

Il a été décidé que les trois OS adresseront un courrier au directeur général P. PARINI pour dénoncer le manque de transparence qui caractérise la DRFiP des BdR et sa volonté de passer en force sur tous les projets.

Un compte rendu sera aussi adressé aux personnels par l'intersyndicale.